

Objectifs

- Connaître la réglementation, les spécificités techniques et les risques liés à la conduite des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.
- Manœuvrer un chariot élévateur dans les meilleures conditions de sécurité.
- Evaluer les connaissances et savoir-faire permettant à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite.
- Se préparer à l'examen CACES®.

Public concerné

Toute personne amenée à utiliser des chariots élévateurs, de manière régulière ou occasionnelle.

Prérequis

- Etre âgé de 18 ans minimum.
- Etre reconnu apte par la Médecine du Travail à la conduite de chariots élévateurs à conducteur porté.
- Etre muni des Equipements de Protection Individuelle obligatoires adéquats.

Moyens matériels et outils pédagogiques

Ordinateur portable et vidéoprojecteur
Support de formation powerpoint
Projection de films et d'animations
Exercices de lecture de plaques de charge
Equipements de protection individuelle
Chariots et moyens matériels spécifiques à chaque catégorie et conformes aux exigences de la Recommandation R389 de la CNAMTS et des référentiels de certification CACES® en vigueur.

Contenu du dossier de fin de formation

Feuille d'émargement par demi-journée
Questionnaire de satisfaction stagiaire et client
Attestation de stage individuelle et avis du formateur
Autorisation de conduite pré-remplie
CACES® selon le choix de l'entreprise

Catégories de Chariots

Catégorie 1

Transpalette à conducteur porté et préparateurs de commande au sol (levée inférieure à 1 mètres)



Catégorie 2

Chariots tracteurs et à plateau porteur de capacité inférieure à 6000 kg



Catégorie 3

Chariots élévateurs en porte à faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg



Catégorie 4

Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité supérieure à 6000 kg



Catégorie 5

Chariots élévateurs à mât rétractable



Catégorie 6

Conduite de chariot hors production : maintenance, entretien, livraison et transport



CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE

Préparation à l'autorisation de conduite et Validation CACES®

Durées

- 7 heures en recyclage
- 14 heures en formation initiale
- 14 heures en recyclage CACES®
- 21 heures en CACES® initial

Programme

Formation Théorique

Commune aux 6 catégories

- Réglementation et textes de la Sécurité Sociale,
- Classification par catégorie des chariots,
- Technologie et fonction des différents organes,
- Caractéristiques fonctionnelles, utilisations courantes et limite d'utilisation,
- Fonctionnement des organes de service et des dispositifs de sécurité,
- Signification des pictogrammes et panneaux de signalisation,
- Principaux facteurs d'accidents lors de l'utilisation d'un chariot automoteur,
- Principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé,
- Lecture de la plaque de charge et conditions de stabilité frontale du chariot,
- Fonction des dispositifs de sécurité pour le conducteur,
- Interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes,
- Règles de circulation et de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise,
- Influence des paramètres sur la distance de freinage du chariot,
- Risques liés à la manutention de produits dangereux,
- Vérifications et opérations de maintenance du ressort du conducteur.

Supports remis au stagiaire

- 1 stylo + 1 bloc-notes
- 1 chevalet porte-nom
- 1 ouvrage reprenant l'ensemble des connaissances qu'un cariste doit posséder pour utiliser les chariots de manutention en toute sécurité.



Application Pratique

Spécifique à chaque catégorie

- Adéquation du chariot à l'opération de manutention,
- Vérifications et opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste,
- Circuler à vide, en charge, en marche AV/AR, en virage, avec une remorque,
- Circuler et s'arrêter sur un plan incliné,
- Prendre et déposer une charge au sol,
- Effectuer le chargement et le déchargement d'un camion ou d'une remorque depuis le sol, par l'arrière à partir d'un quai,
- Mise en stock et déstockage d'une charge à tous les niveaux d'un palettier jusqu'à une hauteur de 4m, de 6m,
- Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile,
- Prise, transport et dépose d'une charge longue ou volumineuse,
- Charger et décharger le chariot d'un engin de transport.
- Repérer les anomalies et difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie,
- Opérations de maintenance.

Evaluation des acquis

Deux évaluations possibles

- Evaluation des connaissances sous forme de QCM à l'issue de la formation théorique suivi d'une évaluation continue des savoir-faire lors de formation pratique :
 - Avis d'aptitude du formateur pour la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite.
- CACES® : examen théorique d'1 heure sous forme de QCM suivi d'une épreuve pratique de 30 à 45 minutes par catégorie de chariots :
 - Délivrance du CACES® par une personne physique distincte du formateur et qualifiée testeur.
 - L'obtention de ce certificat ne dispense pas l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite au salarié.

Le CACES® R389
Certificat d'Aptitude à la Conduite En
Sécurité des Chariots Automoteurs de
Manutention à Conducteur Porté
Validité : 5 ans